

Département
du **Doubs**
Arrondissement
de **Besançon**
Canton d'**Ornans**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de **DURNES - 25580**

N°2015-002

Séance du 06 mars 2015

Nombre de conseillers L'an deux mil quinze
En exercice : **11** et le six mars
Présents : 10 à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de DURNES
Votants : 10 s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation
légale, sous la présidence de Christine GUILLAME, Maire

Tous les membres en exercice étaient présents, excepté : Philippe CATTET
non excusé.

Date de la convocation : Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code
28/02/2015 du C.G.C.T., à l'élection d'un secrétaire prise dans le Conseil
Date d'affichage : M. Dominique CUENOT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné
28/02/2015 pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.
Le Maire a déclaré la séance ouverte

Objet de la délibération

Location de la "Distillerie"

La location de l'atelier de distillation avait été évoquée lors de la réunion du Conseil Municipal 14 octobre 2010 dans laquelle il avait été décidé que le prix de la location s'élèverait à 15 € par journée de distillation.

Cette proposition n'avait pas été délibérée en 2010 et rien n'ayant été perçu au cours de ces dernières années,

Le Maire propose de valider la proposition de tarif de location de 15 € la journée, sachant que toute journée commencée sera due pour la journée entière.
Ce droit de distillation prendra effet à compter de 2015.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité des membres présents, soit 10 voix "pour".

Fait et délibéré à DURNES, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Christine GUILLAME